

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL du 15 décembre 2005 Salle du Conseil général Séance ordinaire

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2005
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Budget 2006
5. Modification du règlement de police du 29.04.2001, art. 9.1. (police des chiens, déclaration et taxes)
6. Rapport oral du Conseil communal concernant la participation de la commune de Lignièrès au Parc Régional de Chasseral
7. Information sur l'extension du chauffage à distance
8. Information sur le circuit automobiles
9. Nomination d'un membre à la commission financière, en remplacement de M. Bernard Guye, démissionnaire
10. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations, en remplacement de M. Bernard Guye, démissionnaire

1. Ouverture de la séance, appel

Le président du conseil général, M. Patrice Zürcher, ouvre la séance à 20h00 précise et souhaite la bienvenue à Mme Bernadette Arlettaz, nouvelle conseillère générale, nommée en remplacement de M. Bernard Guye, démissionnaire. Le président donne lecture de la lettre de démission de M. Guye. Le secrétaire procède à l'appel, les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général, à l'exception de M. Michaël Bonjour, excusé.

2. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2005

Tout le monde a reçu une copie du procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme Catherine Massy souhaite apporter un point onze à l'ordre du jour : divers. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Budget 2006

M. Zürcher, président du Conseil général, relève les points importants de ce budget : le montant du déficit qui est de Fr. 263'606.00, les incertitudes des communes quant aux mesures prises par le Conseil d'Etat, la diminution de la part de notre commune à la

péréquation financière, la charge supplémentaire apportée par le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes et l'éventuelle augmentation de notre fiscalité, ensuite il donne lecture du budget 2006.

M. Jimmy Krieg souhaite savoir pour quelle raison le montant figurant au compte numéro 620.331.00 (amortissements) est moins élevé que celui des comptes 2004.

Mme Gisèle Bonjour répond que certains amortissements sur les travaux des routes ont été amortis à 100%.

M. Marcel Fleury souhaite savoir quelle incidence a eu la baisse de 3 points du coefficient de l'impôt sur le déficit du budget.

M. Jacques de Montmollin répond que cette différence sera connue au moment des comptes 2005.

M. Daniel Juan souhaite savoir pour quelle raison l'équipe forestière du Landeron effectue des travaux dans les forêts communales de Lignières.

M. Philippe Fehlbaum répond que la convention passée entre les deux communes, prévoit que l'équipe du Landeron effectue des travaux dans nos forêts, contre rémunération.

M. Yann Bonjour constate dans les chapitres « administration, temple et collège » un poste concernant le chauffage et l'éclairage des locaux de l'administration.

M. Philippe Fehlbaum répond que les comptes sont séparés et qu'une répartition des charges est faite au prorata du volume et de la consommation de chaque bâtiment.

M. Yann Bonjour souhaite savoir si le résultat de la vente d'eau pour l'année 2005 est déjà connu.

M. Hans Peter Bürgi répond que la consommation pour cette année n'est pas encore connue.

Mme Marianne Jaccard souhaite savoir qui encaisse les taxes de séjours du camping et des chalets situés en lisière de forêt.

M. Jacques de Montmollin répond que ces taxes sont réparties entre le Tourisme neuchâtelois et la SDL.

M. Marcel Fleury précise que la SDL a été constituée pour profiter du 50% des taxes de séjours.

M. Jean-Luc Bonjour, au nom de la commission financière, déclare que cette dernière a accepté le budget à l'unanimité.

Le budget 2006 est approuvé à l'unanimité.

5. Modification du règlement de police du 29.04.2001, art. 9.1. (police des chiens, déclaration et taxes)

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport oral du Conseil communal concernant la participation de la commune de Lignières au Parc Régional de Chasseral

Le président donne lecture de la lettre de M. Walther Geiser, adressée au président du Conseil général le 08.08.2005, ainsi que de la réponse de ce conseil. Il cède la parole au Conseil communal.

M. Jacques de Montmollin rappelle que c'est par une décision du Conseil général du 15 octobre 2001, que la commune de Lignières a adhéré au Parc Régional de Chasseral, faisant sienne la proposition du Conseil communal qui estimait que cette réalisation participait au développement régional et ne devait pas risquer de s'isoler vis-à-vis de ses voisins bernois, concernant un projet qui touche directement une partie de notre territoire. Il rappelle que lors de cette séance deux membres du groupe de pilotage du parc avaient présenté le projet. Sur le plan financier, la part communale par habitant est de Fr. 4. --. Anciennement la commune payait Fr. 3. -- par hab. à l'office du tourisme Chasseral-La Neuveville, qui est aujourd'hui englobé dans l'Office du tourisme du Jura-Bernois, duquel nous ne faisons pas partie. La différence est alors très faible. Le Conseil communal actuel n'a pas changé d'avis par rapport à la décision de l'époque. Il constate l'évolution de la notion du développement durable, qui est à la base d'un tel projet au point que les Parcs Régionaux sont admis par le Conseil fédéral et par les chambres, comme partie intégrante de la nouvelle politique régionale suisse en cours d'élaboration, qui devait remplacer l'ancienne politique relevant de l'aide à l'investissement des régions de montagnes (LIM). Il explique que dans le conteste neuchâtelois de réalisation du RUN (réseau urbain neuchâtelois), qui prévoit une agglomération Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, les communes neuchâteloises qui ne sont pas situées directement dans l'axe précité sont invitées à se constituer en régions. Des contrats régions seront établis entre elles. La région de l'Entre-deux-lacs est en cours de réalisation et apparaît comme une porte d'entrée au Parc Régional Chasseral et du Plateau de Diesse. Un bilan des activités du Parc mises en place concernant Lignières depuis notre adhésion a été établi à notre demande par les responsables et est à disposition des personnes intéressées à le consulter. Le CC est convaincu qu'en restant membre du Parc nous pourrions émettre des avis et agir sur son développement. Il précise qu'il s'agit-là d'un rapport d'information qui ne nécessite pas de décision définitive de la part du Conseil général.

M. Marcel Fleury constate l'évolution des parcs régionaux, qui est un pas important vers le tourisme vert et représente un aspect positif pour l'économie locale, mais qui ne peut rapidement concrétiser ses projets sans avoir constitué un dossier synergie. Il relève également l'engagement de la confédération et il estime que Lignières a tout à y gagner en participant à ce projet et approuve le rapport du Conseil communal.

7. Information sur l'extention du chauffage à distance

M. Philippe Fehlbaum rappelle qu'au mois d'août dernier une étude préliminaire a été lancée en collaboration avec le bureau d'ingénieurs AJS pour définir la faisabilité de raccorder un nombre plus important d'immeubles à l'actuel chauffage à distance, ce projet est réalisable et la demande est réelle. Un courrier a été adressé à tous les propriétaires d'immeubles de notre commune pour connaître l'intérêt porté à ce projet. A ce jour, nous avons reçu 140 réponses, dont 44 propriétaires sont intéressés à raccorder leur immeuble à court terme, 70 à moyen terme et 25 qui ne sont pas intéressés. Il explique que l'étude financière et logistique sera réalisée par un bureau d'ingénieurs. Le coût global de l'infrastructure complète est estimé entre 5 et 6 millions. Cet investissement sera rentabilisé par l'énergie vendue. Ce projet sera présenté à la

population à fin janvier 2006. Pour que l'infrastructure complète soit réalisable, il espère pouvoir encore convaincre quelques indécis.

Après cette présentation les membres du Conseil général posent diverses questions.

8. Information sur le circuit automobiles

Jacques de Montmollin explique qu'une rencontre a eu lieu dernièrement avec des représentants du TCS. Il ressort de cet entretien qu'un équilibre doit être trouvé entre les deux parties. Ce nouveau projet englobera probablement l'équipement de la route d'accès. Notre commune envisage la création d'une mini zone artisanale à hauteur du parking de la place de concours hippique. Il pense qu'une décision formelle pourrait intervenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2006.

9. Nomination d'un membre à la commission financière, en remplacement de M. Bernard Guye, démissionnaire

Suite à la démission de M. Bernard Guye, le parti socialiste propose la nomination de Mme Catherine Massy. Elle est élue tacitement et par acclamation.

10. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations, en remplacement de M. Bernard Guye, démissionnaire

Suite à la démission de M. Bernard Guye, le parti socialiste propose la nomination de Mme Bernadette Arlettaz. Elle est élue tacitement et par acclamation.

11. Divers

Mme Catherine Massy souhaite connaître les intentions du Conseil communal en ce qui concerne la sécurité dans le village, surtout par rapport au nouveau quartier qui se construit à l'entrée Ouest du village. Elle demande dans quelles mesures les personnes intéressées à ce problème peuvent donner leur avis et faire part de leurs propositions.

M. Philippe Felhbaum répond qu'il a rencontré cet automne les personnes compétentes du canton concernant le problème de la sécurité. Une étude est en cours afin d'apporter certaines améliorations. Il dresse la liste des améliorations qui sont envisagées dans un premier temps : le marquage d'un passage pour piétons à Chemarin, le démarquage dans certains endroits, un meilleur éclairage, la pose de stops sur la route menant à la piscine et au circuit, la zone 30 Km sera maintenue comme actuellement, les marquages au sol seront repeints. Il précise que toutes propositions faites par les habitants seront intéressantes.

Mme Marianne Jaccard demande si l'APEL pourrait également lancer une action sur ce sujet afin de modérer le trafic.

Mme Jacqueline D'Aloisio répond qu'une discussion a lieu au sein de la commission scolaire pour inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école à pied.

M. Daniel Juan au nom de M. Hans-Peter Joner, conducteur de chiens de traîneaux, qui a développé dans le cadre du Parc Régional de Chasseral des randonnées touristiques, sur un tracé officiellement reconnu par l'Etat, regrette que régulièrement cette piste soit détruite par le passage d'un ratrak et demande si les autorités communales ne pourraient pas intervenir.

M. de Montmollin répond que le Conseil communal s'occupera de cette affaire.

M. Marcel Fleury relève que la population de notre commune est en augmentation et qu'elle est l'une des plus importante du plateau de Diesse, cependant, il constate qu'en matière de transports publics, il y a une disproportion dans le nombre de courses et remarque qu'elles sont effectuées toujours dans le même sens. Il demande dans quelles mesures la commune peut intervenir.

M. Jacques de Montmollin relève que le Conseil communal s'en préoccupe beaucoup. Une rencontre a eu lieu avec les responsables de l'Office cantonal des transports. Ce problème sera examiné dans le cadre de la Conférence régionale des transports et dans le cadre du projet de Région de l'Entre-deux-Lacs.

M. Hans-Peter Bürgi relève que le canton a augmenté fortement la participation financière de notre commune au déficit de ce service pour 2005.

M. Marcel Fleury souhaite avoir des informations sur le contenu de la convention établie entre Nods et Lignièrès concernant le SEPLE.

M. Hans-Peter Bürgi rappelle que le SEPLE est l'organisation qui fournit de l'eau aux Prés sur Lignièrès, au Vallon et à Enges, l'aménagement de ce réseau est terminé. Un contrat est en cours d'élaboration avec le SED (Syndicat des eaux de Diesse), pour l'approvisionnement en eau en cas de besoin des quartiers des Prés et du Vallon. Cette convention concerne uniquement le prix de l'eau entre le SED et la commune de Lignièrès.

M. Jacques de Montmollin ajoute qu'une information publique concernant le SEPLE aura lieu.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 21H45.

Le président

La secrétaire au procès-verbal